



c/o M. Bernard Gauvain  
rue du Bourg  
12 330 Salles-la-Source  
[www.ranimons-la-cascade.fr](http://www.ranimons-la-cascade.fr)  
[ranimonslacascade@gmail.com](mailto:ranimonslacascade@gmail.com)  
Tél : 06 84 32 99 79

**187 adhérents, 994 signataires pétition**

**182 « J'aime » sur Facebook**

Objet : nouveau signalement dossier Salles-la-Source  
Lettre recommandée avec AR

Monsieur Yves Delpérié,  
Procureur de la République  
Boulevard de Guizard  
BP 3123  
12031 RODEZ Cedex 09

Monsieur le Procureur de la République,

Par courrier du 23 juillet 2015, M. le préfet de l'Aveyron nous informe que la Société Hydroélectrique de Salles-la-Source a **procédé à des dépassements de production et de vente d'électricité non autorisés**, depuis et malgré la limitation de l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2012, nécessitant une mise en demeure de l'exploitant de régulariser sa situation en décembre 2014. Sans doute vous en a-t-il également informé.

Vous trouverez ci-jointe la lettre préfectorale concernée.

Alors même que son projet est contesté de toutes parts et que sa production est limitée par arrêté préfectoral, l'exploitant **viole une fois de plus ouvertement la loi et s'enrichit illégalement** durant deux années durant. Selon notre lecture, il s'agit en effet de **soustraction frauduleuse d'un bien public** tout en **bénéficiant des aides financières** publiques liées à la commercialisation d'énergie renouvelable.

Nous attendons maintenant de vous de savoir **quelle décision vous pensez prendre** par rapport à cette nouvelle fraude avérée.

Ce fait s'ajoute à la **longue liste** de ceux que nous vous avons signalés par ailleurs, par plusieurs courriers documentés et dernièrement le 11 juin 2015, sur six autres points importants concernant la Société Hydroélectrique de Salles-la-Source :

**- Soupçons grave de fraude comptable et fiscale concernant la société hydroélectrique de Salles-la-Source et questions autour de la sortie de redressement judiciaire de l'entreprise en 2008, au vu de tels bilans**

Nous vous serions reconnaissants de nous indiquer où nous en sommes, six mois après votre réponse du 30 janvier 2015.

**- Absence de dépôt de ses comptes de 2013 au Tribunal de commerce**

Le 30 janvier 2015, vous nous indiquiez que, concernant les comptes non déposés au 30 janvier 2015, « la société sera poursuivie par le Parquet de Rodez si elle ne régularise pas rapidement la situation. » Or, selon

Infogreffe, ces comptes ne sont toujours pas déposés à ce jour. Nous vous saurions gré de nous indiquer ce **que vous comptez faire sur ce point.**

- **Vente illégale d'électricité de 2006 à 2012**

- **Soupçon grave de faux en écriture sur une lettre ministérielle du 17 mars 1999**

- **Absence de « Visite Technique Approfondie » du barrage, classé de catégorie D, obligatoire à compter du 1 janvier 2013 et concernant la sécurité de l'installation et des habitants situés en dessous du barrage.**

Sur chacun des trois derniers points que nous avons signalés les 8 décembre 2014 et 28 janvier 2015, pourriez-vous également **nous faire connaître connaître votre décision ?**

Compte tenu de la visite prochaine d'une **mission d'inspection nommée par Madame Ségolène Royal, Ministre de l'Environnement**, nous apprécierions d'avoir des éléments de réponse à leur soumettre sur ces divers points.

Dans cette attente et vous en remerciant, veuillez agréer, Monsieur le Procureur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Conseil d'Administration,

le Président,

Bernard Gauvain